



**Fédération Nationale de l'Enseignement
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Force Ouvrière
Section de Tarn-et-Garonne
72 avenue Gambetta BP. 404 82004 MONTAUBAN Cedex**

F3SCT 25 juin 2026

Présents : le DASEN M. le Normand, le SG : M.Poujols , la Conseillère de Prévention Départementale: Mme Chabbert, les OS élues. **FNEC FP-FO 82** : Rudolphe Bekhdadi

1 - Déclaration liminaire FNEC FP-FO 82

Monsieur le DASEN, mesdames et messieurs les membres de la F3SCT.

Alors que la canicule s'intensifie, les températures approchent voire dépassent parfois les 40°C dans les classes ! Impossible d'enseigner pour les professeurs des écoles ou d'accompagner des élèves en situation de handicap pour les AESH ! Leur santé, celle des élèves et de l'ensemble des personnels de l'Education nationale est directement affectée par l'incurie des gouvernements Macron successifs. En 2023, le ministre Attal promettait la rénovation thermique de 40 000 écoles en 10 ans. Trois ans plus tard, 2 600 l'ont été soit 6,5% de l'objectif fixé. C'est la conséquence directe des coupes budgétaires imposées par 49-3 depuis 2022.

Dans ce contexte difficile, il faut toute la détermination des syndicats de la FNEC FP-FO sur tous les territoires, pour faire valoir les droits des personnels et en particulier des personnels vulnérables, particulièrement en danger dans ces périodes de canicule. Le ministre Geffray indique « que ce genre de situation appelle à une réponse fondamentalement déclinée au niveau local. ». Dans les faits, c'est une pagaille généralisée, dont le gouvernement porte l'entière responsabilité . Les personnels sont confrontés à des réalités diverses en fonction des municipalités où se trouvent leurs écoles. Ils sont aussi confrontés à des dérives contre leur statut : ici, il faut mettre en place la continuité pédagogique, là il faudrait participer au SMA, et que dire des remplaçants qui voient leurs missions modifiées à la dernière minute devenant des variables d'ajustements. Concernant le département, nous demandons une discussion sérieuse en cette instance, afin de répondre à l'ensemble de nos questions.

En effet, La F3SCT a été ignorée lors de ce nouvel épisode caniculaire. C'est par nos adhérents, nos collègues, la presse, les Maires que nous sont parvenus les premières informations. Le plan ministériel de gestion des vagues de chaleur rappelle pourtant que le DASEN est responsable de la mise en œuvre et de la cohérence des mesures à l'échelle du département. Il tient régulièrement informé le recteur via le service de défense et de sécurité académique ainsi que le préfet, qui coordonne les mesures de protection des populations, et l'agence régionale de santé, le cas échéant. Il saisit, pour avis, la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) sur les mesures prises dans le cadre du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Papripact). L'an dernier, en réponse à un courrier que nous vous avons adressé à ce sujet, vous nous aviez répondu être prêt à travailler avec les élus de la F3SCT, les élus locaux, le Préfet pour un plan départemental canicule spécifique. Lors du CDEN de rentrée, nous vous avons rappelé cet engagement, ainsi qu'en F3SCT. Le 09 avril 2026, un avis voté à l'unanimité par les OS faisait état d'un protocole de prévention canicule. Le 09

juin 2026 La réponse que vous nous avez communiqué portait sur la rédaction d'un protocole lié aux évènements climatiques annoncé par M. le DASEN lors de la présentation de la politique de prévention départementale en ce début d'année ; qu'un travail est en cours sur ce sujet. Effectivement, celui-ci a été rédigé pour le 1er degré, sans que la F3SCT ait été consultée pour avis. Nous en avons eu connaissance le 15 juin 2026, dans la lettre hebdo.

Le 28 mai 2026, nous vous adressons un mail vous demandant un entretien téléphonique afin d'évoquer les fortes chaleurs, les périodes caniculaires à prévoir ces prochaines semaines et les dispositions en cours ou à venir pour y faire face. Notre demande est restée sans réponse. Nous souhaitons aborder entre autres la protection de la santé des agents vulnérables qui pour des raisons tenant notamment de leur âge, de leur état de santé, particulièrement vulnérable aux risques résultant de l'exposition aux chaleurs intenses, de leur recensement au sein de tous les services, des mesures de prévention en vue d'assurer la protection de leur santé, en liaison avec le service de médecine de prévention.

Nous aurions nécessairement évoqué le sort de la seule médecin de prévention de l'académie, pour 50 000 agents, engagé dans une procédure de licenciement. Médecin en question très impliquée dans son travail, faisant de la santé des personnels sa priorité, faisant des préconisations pour les personnels à la hauteur des besoins sans se questionner sur les moyens. Nous aurions abordé une énième fois, la pénurie cruelle de médecins de prévention. Nous souhaitons connaître les discussions, les dispositions éventuelles entre la DSDEN, la Préfecture et les mairies. Les consignes données aux IEN, etc. Nous vous aurions fait part de nos revendications.

Force est de constater qu'en un an, rien n'a changé. Nous avons encore subi des chaleurs extrêmes, dans nos classes, avec nos élèves, dans un climat d'urgence, d'impréparation, d'inégalité. Alors qu'en quelques semaines, le gouvernement a su trouver 36 milliards d'euros pour le budget de l'armée ! Il n'y a donc pas d'autre solution que de travailler dans des locaux surchauffés ou de renvoyer les élèves chez eux. Le ministre a même ressorti le « plan de continuité pédagogique » de la période Covid, qui est la négation même de nos statuts, de nos missions, et qui n'a rien à voir avec l'École. Canicule, épisode neigeux, épidémie, imminence d'une « guerre de haute intensité » : le gouvernement voudrait nous habituer à un état d'exception et de chaos permanent, et nous faire renoncer à nos revendications, dont le droit des élèves à l'instruction.

C'est pour cela que la FNEC FP-FO exige :

- dans l'immédiat, l'octroi de tout le matériel permettant aux écoles de fonctionner en mettant les personnels et les élèves en sécurité, y compris en passant par des mesures de réquisition de matériel comme des climatiseurs, et la mise en place de toutes mesures d'urgence permettant de protéger les personnels et les élèves ;
- le respect des attributions d'autorisations spéciales d'absence accordées aux personnels ayant des pathologies les rendant particulièrement vulnérables aux grosses chaleurs ;
- un plan de rénovation de toutes les écoles pour leur permettre de faire face à ces vagues de canicules qui se multiplient.

Elle soutiendra toutes les mobilisations décidées par les personnels et les parents d'élèves pour faire valoir les revendications. Vous remerciant de votre attention.

2 - Discussion sur la canicule et le traitement par les autorités (préfet, dasen, mairie)

DASEN : A propos de votre mail, le cabinet est débordé. Nous n'avons plus qu'un personnel au lieu de deux précédemment. Je n'en ai pas connaissance.

NDLR : FO demande que les personnels en nombre suffisant soient recrutés pour répondre aux besoins.

DASEN : Si je ne réponds pas à vos mails, appelez-moi sur mon téléphone personnel. Je ne refuse aucune demande, aucune audience. Je suis disponible à toute heure.

FO : nous respectons le droit à la déconnexion pour tous les personnels. De plus, cela fait un an que nous vous avons alerté, vous rappelant à maintes reprises, le plan canicule départemental que vous aviez promis, et qui n'a pas eu lieu.

DASEN : Effectivement, il y a eu les élections municipales, la campagne électorale, les nouvelles mandatures parfois opposées à l'Etat, un nouveau Préfet. Cela ne s'est pas fait pour ces raisons, je suis à pied d'œuvre avec le nouveau Préfet, pour rappeler que si aucun aménagement n'est possible en cas de canicule, que les conditions de travail risquent de nuire à la santé des élèves et des personnels, les écoles doivent fermer.

NDLR : FO souhaite que les écoles restent ouvertes, que les enseignements se fassent, en période de canicule, à condition que les températures en classe et dans les locaux ne mettent pas en péril la santé des personnels et des élèves. C'est à l'employeur de s'en assurer.

FO : Cela n'a pourtant pas été le cas à Montauban, ni à Castelsarrasin. Les personnels ont cru que la mairie était leur employeur qui décidait des heures de service des personnels de l'EN, des absences des élèves. Vous nous aviez pourtant affirmé l'an dernier, par courrier, que le Préfet était habilité à fermer les écoles en cas de nécessité. Pourquoi cela n'a pas été le cas cette année ?

DASEN : Il y a une fronde des élus contre l'Etat. Les mairies de Castelsarrasin et de Montauban considèrent que ce n'est pas normal que ce soient les seuls personnels municipaux qui assurent la garde des élèves. Le préfet et moi-même sommes sur la même longueur d'ondes. Là où les aménagements ne sont pas possibles, il faut fermer les écoles, et ce n'est pas aux personnels de l'EN d'assurer l'accueil des élèves qui ne peuvent être récupérés par leurs parents. Les mairies font valoir leur pouvoir de police pour maintenir les écoles ouvertes.

NDLR : Le Préfet peut se substituer au pouvoir de police du maire

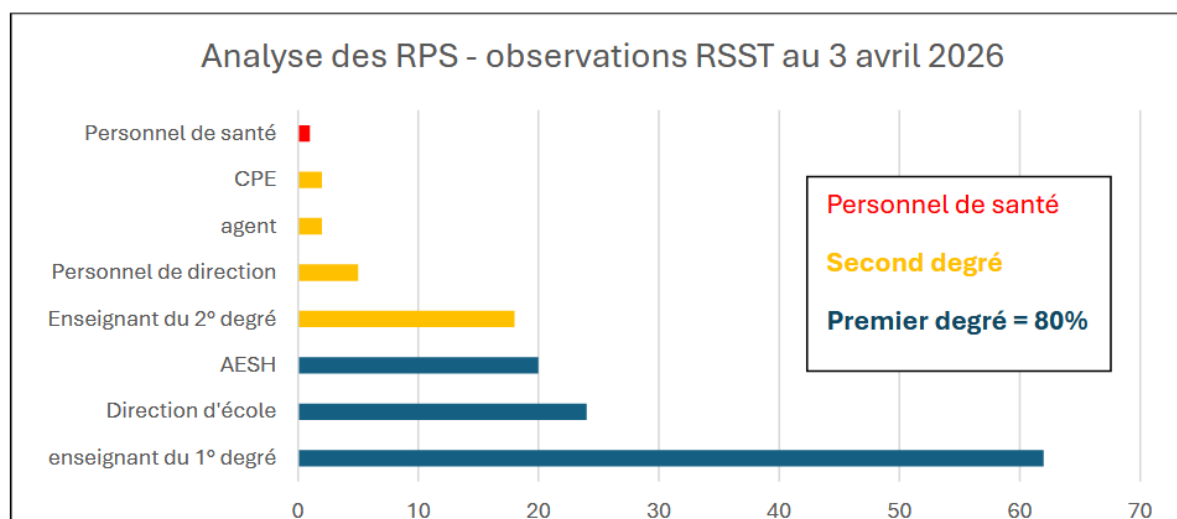
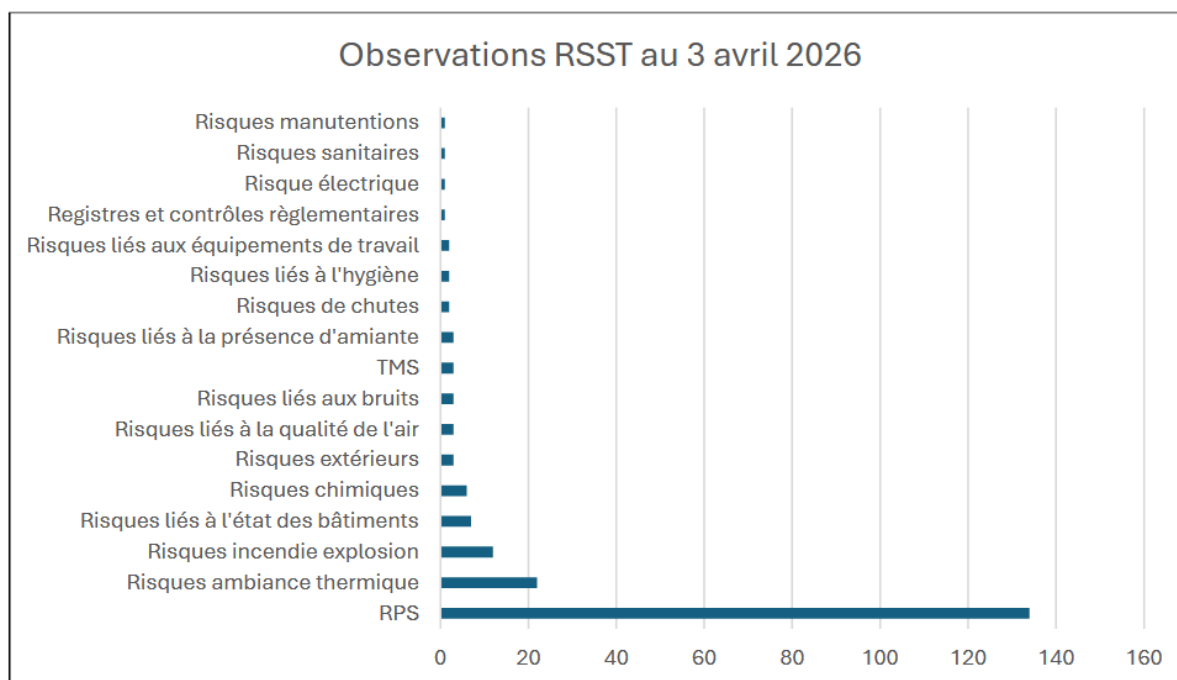
➤ Sans défaillance du maire : peut prendre les mesures relatives à l'ordre public si champ d'application excède le territoire d'une Commune (art. L. 2215-1, 3° du CGCT)

Le Préfet aurait pu imposer à l'ensemble des communes du département, des fermetures d'écoles, pour celles qui ne pouvaient accueillir sans risque, les élèves et les personnels de l'EN. Le DASEN a dit également qu'il ne souhaitait pas non plus se mettre à dos les maires. En effet, il souhaite travailler avec eux en s'appuyant sur l'Observatoire des territoires et des dynamiques rurales, placé sous l'autorité du préfet. En conviant les maires de Beaumont-de-Lomagne, Montauban, Caussade, Castelsarrasin, Moissac pour faire de la carte scolaire un projet de territoire partagé. En les associant davantage aux réflexions sur la réussite des élèves. Ce que FO dénonce. Nous sommes contre la territorialisation de l'école. Nous souhaitons conserver un cadre national pour l'Education nationale, garant de l'égalité de tous, personnels comme élèves. Nous dénonçons cette manœuvre, qui conduit à évincer les représentants des personnels.

FO : l'an prochain, nous demandons qu'une discussion soit menée en CDEN (Préfet, élus de Région, départementaux, municipaux, élus du personnels, FCPE et DSDEN) sur la canicule et les politiques menées pour prévenir les risques sur les personnels et les élèves. Le DASEN répond qu'il s'y engage. Cela sera à l'ordre du jour du CDEN de janvier 2027.

3 - Analyse RSST -

La CPC présente un bilan des RSST arrêté au 03 avril 2026



DASEN : les RSST montrent que les risques psychosociaux constituent la majorité des RSST. On parle beaucoup de la santé mentale des élèves mais très peu des agents. Cela doit nous interroger. Comment chacun d'entre nous peut aider ses collègues, en souffrance ?

FO : Nous rappelons le nombre largement insuffisant de psychologues de travail (2 pour l'ensemble des agents de l'académie). Nous ne cessons pourtant de réclamer leur recrutement en nombre suffisants.

NDLR : La souffrance au travail des agents est la résultante d'une politique d'austérité et de contre-réformes (retraite, santé, emploi) portée par les gouvernements qui se suivent et se ressemblent depuis tant d'années.

DASEN : Les risques liés à l'ambiance thermiques ont largement augmenté cette année, avec un nombre conséquent de signalements en juin. Cela a conduit à ce que les AESH sans enfant à accompagner soient autorisées à rentrer, idem pour des professeurs si le nombre d'élèves sur l'école le permettait.

FO : C'est à la courte paille, que cela s'est décidé dans certaines écoles pour déterminer les professeurs qui resteraient. Cela n'est pas satisfaisant et peut créer des situations conflictuelles.

DASEN : Cela a au contraire été accueilli avec soulagement par les professeurs. Je sais que les personnels ont souffert. Heureusement, je n'ai pas eu à ce jour, connaissance de personnels qui se sont trouvés en

situation de danger grave et imminent.

NDLR : Une AESH dans une école a pourtant signalé un DGI. Il a été porté à la connaissance de la CPD. Le DASEN n'en a pas eu connaissance. Il demande à ce que la F3SCT élabore l'an prochain, un document à l'attention des personnels pour permettre une meilleure connaissance du RDGI et un meilleur traitement.

DASEN : Je me félicite que des épreuves du bac aient pu être modifiées : changement de salle, horaires proposées en matinée. Cela n'a pas été possible partout. Il faudra envisager l'an prochain une organisation des épreuves qui tient compte d'une éventuelle canicule. Je suis soulagé qu'il n'y ait pas eu d'élèves qui auraient été en situation d'urgence médicale.

NDLR : Nous avons appris depuis qu'un élève d'une école primaire au moins avait été pris en charge par le samu. Dans beaucoup d'écoles, des enfants ont saigné du nez, se sont plaints de maux de tête, ont vomi, etc.

4 - Avis votés à l'unanimité par les OS

Avis 1: Les membres de la F3S demandent que soit mis en place de manière urgente un protocole canicule pour assurer la sécurité :

- des élèves en situation d'apprentissage

- des personnels dans les établissements.

Nous demandons qu'une attention particulière soit portée aux conditions de passation des examens pour les élèves, ainsi que pour les examinateurs. Lorsque les corrections doivent être faites en établissements, nous demandons qu'un maximum de correcteur.ice.s soient sollicité.e.s afin de diminuer la charge de travail de chacun.e et de permettre la réalisation de cette tâche de correction sur les matinées.

Avis 2 : Les membres de la F3S demandent que les personnels de l'éducation nationale de l'académie (AESH, AED, enseignants etc) aient un accès égal au RSST dématérialisé afin de permettre à chacun.e de le saisir plus facilement , afin de ne pas alourdir le travail administratif des directeur.ice.s ni des chef.fe.s d'établissements , de permettre aux ien de circonscription d'en prendre connaissance au lieu des chefs d'établissement du PIAL, afin de faciliter l'analyse des saisies par les Conseiller.e.s de prévention départementaux et académiques.

5 - Informations diverses

SG : Il faudra compléter le protocole agression des élèves, par le travail des GDAS, GTDE concernant le suivi des élèves. Mme Seguignes sera convoquée à la prochaine plénière pour présenter l'ensemble des structures médico-sociales du département des personnels – Le rôle des RASED, du PAS avec notamment la mise en d'une plateforme dédiée. Ceci, afin de prévenir les risques psychosociaux engendrés par le comportement d'élèves.

FO : Nous rappelons que les PAS restent expérimentaux, à ce jour. L'Assemblée nationale les ayant rejetés. Nous vous demandons par conséquent de ne pas modifier le contrat de travail des AESH en proposant des avenants. Si les AESH les refusent, cela signifierait leur licenciement.

SG : Des avenants seront nécessairement proposés. Le PAS est un dispositif différent du PIAL. Le PAS est une aide supplémentaire dans le traitement des élèves en difficulté.

NDLR : Au rectorat, il a été pourtant dit qu'il n'y aurait pas d'avenant au contrat de travail si le territoire des PAS était identique à celui des PIAL. À suivre.

Comme l'a affirmé le ministre Geoffrey au Sénat dernièrement : « Nous avons besoin de ces PAS. Là où ils sont déployés actuellement à titre expérimental, ils fonctionnent. J'en ai vu dans l'Aisne et j'en ai vu en Côte d'Or. Dans les deux cas, ils ont permis d'inverser la logique du tout compensation pour équilibrer entre l'accessibilité et la compensation. On constate dans deux départements différents avec deux réalités différentes le même résultat : 6% de prescription d'AESH en moins ».

La FNEC FP-FO prolonge son préavis de grève du 31 août 2026 au samedi 17 octobre 2026 inclus, Ce préavis couvre les différentes catégories de personnels de l'Education nationale qui seraient amenées à décider la grève pour obtenir les moyens nécessaires, l'augmentation des salaires, l'abandon des contre-réformes qui remettent en cause les statuts, les diplômes et le droit à l'instruction, pour l'arrêt de la militarisation de l'École et le retrait de la loi de programmation militaire.

Contactez-nous pour faire valoir vos droits : fnecfp.fo82@gmail.com